

## Séance ordinaire du 30 juin 2009

Nombre de Conseillers  
en exercice : 36  
Présents : 20  
Représentés : 6  
Votants : 26  
Absents : 10

L'an deux mille neuf, le trente juin à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

**Présents** : Chantal CHARBONNIER, Françoise FLEURY, Roselyne PASTORELLI, Messieurs Michel CREDOT, Claude CUGNET, Bruno DANJON, Dominique DONZEL, Dominique GILLET, Jacques GOSSARD, Patrice GRAUX, Michel HANNOTIN, Bernard LAVALARD, Francis LEGENTIL, Philippe PETITFRERE, Jean-Pierre PINON, Philippe SALMON, Jacky STANKIEWICZ (suppléant de Marcel VERGEZ) Daniel VAQUETTE, Jean-Marie DE WINTER,

**Ayant donné pouvoir** : Sylvette JUNG (ayant donné pouvoir à *Michel HANNOTIN*), Jean-Noël DUBOIS (ayant donné pouvoir à *Françoise FLEURY*), Eric POTELLET (ayant donné pouvoir à *Evelyne VELLY*), Jean-Claude PESNEL (ayant donné pouvoir à *Francis LEGENTIL*), Jean-Michel POIX (ayant donné pouvoir à *Jacques GOSSARD*), Guy SALOMEZ (ayant donné pouvoir à *Jean-Pierre PINON*),

**Absents excusés** : Aude GUILLEMIN-MORGEN, Nadine LEBERGUE, Marie-Claire LESIEUR, Caroline FREYSS-OLIVIERO, Marie-Angélique NUCCI-BRETON  
Jean-Marc BOUVY, Vincent BENNEZON, Bernard DERTY, Jean-Claude FERRE, Jean-Luc DUBOIS

**Assistaient** : Agnès FROMENT.

### Ordre du jour :

2009-47	Assainissement des eaux usées sur la commune de Crugny – Approbation du projet et demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
2009-48	Rapport annuel 2008 sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
2009-49	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n° 10 – Electricité/Chauffage – Avenant n° 1.
2009-50	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n°6 – Revêtement de façade - Avenant n° 1.
2009-51	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n° 5 – Menuiserie extérieures - Avenant n° 3.
2009-52	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre.
2009-53	Construction d'un Restaurant scolaire à l'Ecole Deschamps – Lot n° 1 – VRD Gros Œuvre – Avenant n° 1.
2009-54	Construction d'un Restaurant scolaire à l'Ecole Deschamps – Lot n° 6 – Menuiseries Intérieures – Avenant n° 1.
2009-55	Travaux à l'Ecole Centre (sanitaires et salle de classe) – Lot n° 1 – Gros Œuvre/démolition/VRD – Avenant n° 1.
2009-56	Travaux à l'Ecole Centre (sanitaires et salle de classe) – Lot n°4 – Menuiseries extérieures – Avenant n° 1.
2009-57	Modification des statuts de la Communauté de Communes.
2009-58	Signature de la Convention de Partenariat avec l'Office de Tourisme de Fismes et sa Région.
2009-59	Aménagement du siège communautaire – Etude de faisabilité.
2009-60	Budget assainissement – Régime indemnitaire
2009-61	Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire.
2009-62	Adoption du Règlement Interne de la Commande Publique
2009-63	Budget assainissement – Décision modificative n°3 – Travaux pour compte de tiers Pévy et Ventelay
2009-64	Budget assainissement – Décision modificative n°4 – Remboursement de TVA

2009-65	Zone d'Activités "les Grands Longérons" – Vente des parcelles
2009-66	Assainissement des eaux Usées et Pluviales à Crugny – demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire
2009-67	Construction d'un restaurant scolaire à l'école Deschamps – lots n°4 – menuiseries extérieures : avenant n°1

Mme la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre donc la séance.

M. Bruno DANJON est élu secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil (le 26 mai 2009) ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

## I – ASSAINISSEMENT

### N° 2009-47 **ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE CRUGNY – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

Le Conseil de Communauté,

VU, le schéma directeur d'assainissement approuvé par le Conseil Communautaire le 9 novembre 2001, suite à enquête publique,

VU, la délibération n° 2008-65, décidant la réalisation de ces travaux dans le cadre de la Charte Qualité,

VU, le dossier PROJET établi par le Maître d'œuvre et validé par la Commission Assainissement,

VU, le montant total de l'opération estimé à 2 711 000,00 € HT (travaux réseaux, travaux station d'épuration, contrôle, maîtrise d'œuvre, mission SPS, divers),

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** le dossier PROJET,

**DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de cette opération,

**PRÉCISE** que les montants définitifs seront mentionnés dans les dossiers de demande d'aide constitués après résultat des consultations.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

### N° 2009-48 **RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LES PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Mme la Présidente rappelle que le Comité Syndical du SYCOMORE a adopté ce rapport annuel 2008 lors de sa séance du 16 juin 2009.

Il appartient ensuite aux Communautés de Communes adhérentes de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil de Communauté,

VU, l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le rapport ci-joint,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'ADOPTER** le rapport annuel 2008 sur les prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

**Précise** que le présent rapport est tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

## II – ÉCOLES

### **N° 2009-49 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE – LOT N° 10 – ELECTRICITÉ/CHAUFFAGE : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 28 mai 2007, avec l'entreprise PERIN pour un montant de 156 066,16 € HT, relatif aux travaux du lot n° 10, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires relatifs au déplacement du branchement France Télécom.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise PERIN, d'un montant de **573,00 € HT**, représentant **0,37 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 10 à **156 639,16 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

### **N° 2009-50 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE – LOT N° 6 – REVETEMENT DE FAÇADE : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 26 juillet 2007, avec l'entreprise RMC pour un montant de 50 458,00 € HT, relatif aux travaux du bt n° 6, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires pour la réalisation d'un enduit projeté sur les murs d'acrotère.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise RMC,

d'un montant de **2 172,50 € HT**, représentant **4,30 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 6 à **52 630,50 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-51      CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE –  
LOT N° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES : AVENANT N° 3**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 26 juillet 2007, avec l'entreprise CONCEPT ALU pour un montant de 147 732,00 € HT, relatif aux travaux du lot n° 5, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Un premier avenant a été signé le 16 février 2009 pour un montant de 4 067,70 € HT.

Un deuxième avenant a été signé le 29 juin 2009 pour un montant de 2 657,90 € HT.

Un projet d'avenant n° 3 a été établi concernant des travaux supplémentaires de fourniture et pose de bavettes réalisant l'habillage du bandeau en béton.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

VU, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2009,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 3 au marché passé avec l'entreprise CONCEPT ALU,

d'un montant de **1 413,00 € HT**, représentant **5,50 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 5 à **155 870,60 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-52 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE – AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Mme la Présidente rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé le 14 avril 2006 avec l'entreprise PACE pour un montant de 182 000,00 € HT.

Un premier avenant a été signé le 28 février 2007 portant le montant du marché à 211 465,66 € HT.

Un deuxième avenant a été signé le 23 juillet 2007 prenant en compte le changement de statut juridique du maître d'œuvre.

Un projet d'avenant n° 3 a été établi afin de prendre en compte les prestations de maîtrise d'œuvre supplémentaires, suite aux travaux supplémentaires réalisés (aménagement du parvis, modification des marches ...).

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**DÉCIDE**, à l'unanimité, (1 abstention : D. VAQUETTE),

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'entreprise PACE.

d'un montant de **1 726,97 € HT**, représentant **0,95 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du marché à **213 192,63 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-53 CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DESCHAMPS – LOT N° 1 – VRD/GROS ŒUVRE : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 17 juillet 2008, avec l'entreprise ALMEIDA & DANET pour un montant de 196 429,05 € HT, relatif aux travaux du lot n° 1, dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire à l'école Deschamps.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires de raccordement électrique et France Télécom (augmentation de la longueur des raccordements).

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2009,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise ALMEIDA & DANET,

d'un montant de **10 000,00 € HT**, représentant **5,09 %** du montant du marché initial,  
et portant le montant total du lot n° 1 à **206 429,05 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-54 CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DESCHAMPS – LOT N° 6 – MENUISERIES INTÉRIEURES : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 17 juillet 2008, avec l'entreprise PPDS pour un montant de 15 552,33 € HT, relatif aux travaux du bt n° 6, dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire à l'école Deschamps.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires de réalisation de coffres autour de canalisations traversant le bâtiment.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise PPDS,

d'un montant de **353,67 € HT**, représentant **2,27 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 6 à **15 906,00 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-55 TRAVAUX A L'ÉCOLE CENTRE (SANITAIRES ET SALLE DE CLASSE) – LOT N° 1 – GROS ŒUVRE/DÉMOLITION/VRD : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé et notifié le 10 mars 2009, à l'entreprise ALMEIDA & DANET, pour un montant de 124 544,74 € HT, relatif aux travaux du lot n° 1, dans le cadre de l'opération de construction de sanitaires et d'une salle de classe à l'Ecole Centre.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires de désamiantage de la salle de classe et de protection du mur mitoyen.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise ALMEIDA & DANET,

d'un montant de **6 167,60 € HT**, représentant **4,95 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 1 à **130 712,34 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture

Le 3 juillet 2009

**N° 2009-56 TRAVAUX A L'ÉCOLE CENTRE (SANITAIRES ET SALLE DE CLASSE) – LOT N° 4 – MENUISERIES EXTÉRIEURES : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé et notifié le 10 mars 2009, à l'entreprise APB Menuiseries, pour un montant de 11 370,00 € HT, relatif aux travaux du lot n° 4, dans le cadre de l'opération de construction de sanitaires et d'une salle de classe à l'Ecole Centre.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires d'installation de portes PVC.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

VU, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise APB Menuiseries,

d'un montant de **2 330,00 € HT**, représentant **20,5 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 4 à **13 700,00 € HT**

Reçu en Sous-Préfecture

Le 3 juillet 2009

**III -- AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES**

**N° 2009-57 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Mme la Présidente explique que le territoire communautaire comporte toujours des zones "blanches" en terme de couverture Internet haut débit.

Aujourd'hui des techniques nouvelles permettent d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire.

La Commission Aménagement et Développement Economique propose de répondre aux besoins de l'ensemble des habitants dans ce domaine.

Il est cependant nécessaire, au préalable, d'inscrire cette compétence dans les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté,

VU, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU, la circulaire DGCL du NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004, relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi "liberté et responsabilités locales",

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'ADOPTER** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération,

La présente délibération sera notifiée à chaque Conseil Municipal qui devra se prononcer sur ce projet de modification des statuts dans un délai de 3 mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-58      SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE  
TOURISME DE FISMES ET DE SA RÉGION**

Le Conseil de Communauté,

VU, le décret n° 2001-495, et notamment l'article 1 relatif à l'obligation de conclure une convention avec une association dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse 23 000 €,

VU, la convention signée le 20 décembre 2005 pour une période allant de 2005 à 2008,

VU, le projet de convention établi par la Commission Tourisme, ci-annexé,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Fismes et sa Région, représenté par sa Présidente,

Précise que cette convention est établie pour une durée de cinq ans.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-59      BUDGET ASSAINISSEMENT – RÉGIME INDEMNITAIRE**

Le Conseil de Communauté,

VU, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991,

Vu, la délibération n° 2009-40 portant création d'un poste d'Ingénieur Territorial,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter le régime indemnitaire aux postes nouvellement créés,



**N° 2009-61 ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Mme la Présidente rappelle que le Code des Marchés Publics laisse le soin aux acheteurs publics de définir leur politique d'achat, en dessous de certains seuils, dans le respect du droit de la commande publique.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

CONSIDÉRANT la nécessité de définir une règle commune pour l'ensemble des achats réalisés par la Communauté de Communes dans le cadre des procédures adaptées (article 28 du Code des Marchés Publics),

VU, le projet de Règlement Interne de la Commande Publique, étudié par le Bureau le 11 juin 2009,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'ADOPTER** le Règlement Interne de la Commande Publique tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

**N° 2009-62 REGULARISATION - TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS PEVY ET VENTELAY - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Mme la Présidente expose que des ajustements ont été effectués entre les services de la Communauté de Communes et de la Trésorerie de Fismes concernant les opérations pour compte de tiers à Pévy et Ventelay.

Les services de la Trésorerie indiquent que la facture de la DDE est une dépense réelle, ce n'est pas une régularisation d'écriture déjà comptabilisée et la prise en charge de la différence entre dépenses et recettes, de 6 201 € doit être financée par la section de fonctionnement.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT, la nécessité de solder l'opération pour compte de tiers de Pévy,

VU, la délibération 2009-45,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'OUVRIER** les crédits nécessaires au compte suivant :

**DEPENSES :**

Article 023 – *Virement à la section d'investissement* : - 3 €

Article 458117 041 – *Opérations pour compte de tiers opération patrimoniale* : - 6 112 €

Article 617 – *Etudes et recherches* : + 612 €

**RECETTES :**

Article 021 – *Virement de la section fonctionnement* : - 3 €

Article 21532 041 – *Réseaux d'assainissement* : - 6 112 €

Article 7711 – *Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante* : + 5 500 €

**D'APPROUVER** les régularisations nécessaires à l'équilibre de l'opération,

**DE PRENDRE** en charge par le budget assainissement la différence entre les dépenses et les recettes

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 15 juillet 2009

**N° 2009-63      ASSAINISSEMENT VENTELAY – REMBOURSEMENT DE TVA - DECISION  
MODIFICATIVE N° 3**

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a transmis à la Lyonnaise des Eaux une attestation de transfert de droit à déduction de TVA n° 2009-01 d'un montant de 281 028,60 € relative à l'assainissement de Ventelay. Un titre de recette à l'encontre de la Lyonnaise des Eaux a été émis. Des opérations d'ordre budgétaires doivent également être émises afin de réduire l'actif du montant de la TVA.

Le Conseil de Communauté,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'EFFECTUER** les opérations de virements de crédits suivants :

**DEPENSES :**

Article 2762-041 - *Créances sur transfert de droits à déduction de TVA* : + **281 028,60€**

**RECETTES :**

Article 21532-041 – *Réseaux d'assainissement* : + **281 028,60€**

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 15 juillet 2009

**N° 2009-64      ZONE D'ACTIVITES "Les Grands Longérons" – VENTE DES PARCELLES**

CONSIDÉRANT, l'autorisation de lotir en date du 22 octobre 2007,

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de la Zone d'Activités sont aujourd'hui terminés,

CONSIDÉRANT l'avis du Service des Domaines,

VU, la délibération N°2008-52 fixant le prix de vente à 26.00 € HT/m<sup>2</sup>,

Le Conseil de Communauté,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer les compromis de vente relatifs aux différentes parcelles situées sur la Zone d'Activités "*Les Grands Longérons*" à Fismes, ainsi que les actes de vente définitifs.

**Il est précisé** que le règlement du lotissement prévoit un nombre maximum de 11 parcelles d'une superficie minimale de 1200 m<sup>2</sup>.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 15 juillet 2009

**N° 2009-65 CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DESCHAMPS –  
LOT N° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 17 juillet 2008, avec l'entreprise SAS APB pour un montant de 39 427.50 € HT, relatif aux travaux du lot n° 4, dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire à l'école Deschamps.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires de fourniture et pose d'une couvertine en aluminium sur le muret

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise SAS APB

d'un montant de **120.00 € HT**, représentant **0.3 %** du montant du marché initial,

et portant le montant total du lot n° 1 à **39 547.50 € HT**.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 15 juillet 2009

**N° 2009-66 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES A CRUGNY – DEMANDE DE  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

Mme la Présidente rappelle que les travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à Crugny doivent débuter en octobre 2009 pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, comprenant la réalisation des réseaux eaux usées et eaux pluviales, dans le secteur sud de la commune.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

VU, le Projet présenté par le Maître d'œuvre SOGETI Ingénierie,

VU, le montant de cette 1<sup>ère</sup> tranche (étude et travaux) estimé à 1 673 466,05 €HT,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

**DE RÉALISER** en 2009 cette 1<sup>ère</sup> tranche de l'opération,

**DE SOLLICITER**, auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'octroi d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de la réserve parlementaire, pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'opération.

Reçu en Sous-Préfecture  
Le 3 juillet 2009

## V -- QUESTIONS DIVERSES

---

L'ordre du jour a été abordé en totalité la séance est levée à 20 h 30.